



Questions de droit de la filiation, de droit immobilier et réflexions sur l'acte notarié

Par **Joëlle Vassaux**, Consultante associée au CRIDON Nord-Est, Professeur agrégé des Universités
David Boulanger, Directeur du CRIDON Nord-Est et du CFPN Lille,
et **Frédéric Vauvillé**, Conseiller Scientifique du CRIDON Nord-Est, Professeur agrégé des Universités



- **« Sécuriser » le règlement d'une succession impose de répondre à diverses questions de droit de la filiation :**

- ✓ Quand le notaire peut-il écarter d'office la présomption de paternité ?
- ✓ Qui est compétent pour établir l'acte de notoriété constatant la possession d'état d'un prétendu héritier ?

- **Adoption simple :**

- ✓ Quels consentements recueillir pour procéder à telle adoption ?
- ✓ Un majeur doit-il établir un certificat de non-rétractation ?
- ✓ Comment contourner le refus d'un père défaillant de consentir à l'adoption de son enfant ?

- **L'évolution récente notamment de la jurisprudence et de la réglementation justifie de procéder à certaines mises au point dans le domaine de la vente d'immeubles à construire ou à rénover :**

- ✓ Comment appréhender la notion de « terrain procuré » de l'article L. 261-10 du code de la construction et de l'habitation afin de bénéficier de l'exception de l'article L. 231-5 du code de la construction et de l'habitation ?
- ✓ Le réservataire d'un contrat de réservation d'un immeuble à construire bénéficie-t-il de la protection de l'emprunteur immobilier ?
- ✓ Quelle est la portée de l'obligation de remise du dépôt de garantie sur un compte spécial ouvert au nom du réservataire ?
- ✓ Quel est le régime applicable aux garanties intrinsèques d'achèvement ?
- ✓ Quel est l'acompte que le vendeur en l'état futur d'achèvement peut exiger lors de la signature du contrat ?
- ✓ Quel est le rôle du notaire au regard de l'attestation d'achèvement des travaux de l'immeuble acquis en VEFA ?
- ✓ Quel est l'échelonnement des paiements offerts dans la vente d'immeubles à rénover ?
- ✓ Quelle est l'étendue des obligations du notaire en matière d'assurances-construction ?



- **Enfin seront étudiés certains aspects de la loi du 28 mars 2011 de modernisation des professions judiciaires ou juridiques :**



- ✓ Acte authentique et acte contresigné par avocat : quelles ressemblances et quelles différences ?
- ✓ Quid des mentions manuscrites au lendemain de la réforme ?
- ✓ Quel est le rôle du notaire en matière de pacte civil de solidarité ?
- ✓ Quelles dispositions nouvelles en matière de publicité foncière ?



INSCRIPTION



Maître..... Notaire à.....



Assistera à la réunion de (**Merci de mettre une croix en face du lieu de votre choix**) :

- » BOULOGNE SUR MER, le jeudi 16 juin 2011 à l'Université du Littoral Côte d'Opale,**
21 Rue St Louis à BOULOGNE SUR MER, amphithéâtre n° 1.
 Un parking payant est situé à proximité de la Faculté de Droit.
 **Merci de nous envoyer votre réponse avant le 9 juin 2011.**

- » REIMS, le mardi 21 juin 2011 à La Chambre Interdépartementale des Notaires,**
44 cours Jean-Baptiste Langlet à REIMS (salle des adjudications).
 Le parking « D'Erlon » situé face à la gare de Reims est à proximité de la
Chambre Interdépartementale.
 **Merci de nous envoyer votre réponse avant le 14 juin 2011.**

- » PONT A MOUSSON, le mercredi 22 juin 2011 à l'Abbaye des Prémontrés,**
9 Rue St Martin à PONT A MOUSSON.
 Un parking d'une capacité de 350 places est situé à proximité de l'Abbaye
devant le Lycée Marquette (Rue St Martin à Pont à Mousson).
 **Merci de nous envoyer votre réponse avant le 15 juin 2011.**

- » DOUAI, le mardi 28 juin 2011 à la Faculté de Droit de Douai,**
Rue d'Esquerchin à DOUAI (amphithéâtre Portalis).
 Le parking de la Faculté de Droit est à votre disposition.
 **Merci de nous envoyer votre réponse avant le 21 juin 2011.**

- » AMIENS, le jeudi 30 juin 2011 au CRDP,**
45 Rue Saint Leu à Amiens (Auditorium).
 Parking conseillé : parking St Leu à proximité de la Faculté de Droit.
 **Merci de nous envoyer votre réponse avant le 23 juin 2011.**

A retourner uniquement
par voie postale
accompagné du paiement
A l'attention de Mme FLEURY
au CRIDON NORD-EST,
9 Rue de Puébla,
BP 51212
59013 LILLE CEDEX

Sera accompagné de : M.....
M.....
M.....

- Joint un chèque de (**10 € par participant**) à l'ordre du *CRIDON Nord-Est*.
- Souhaite avoir confirmation de son inscription
par courrier électronique à l'adresse suivante :
- ou par fax à ce n° :
- Souhaite recevoir un plan d'accès, sur simple demande adressée à Mme Fleury.



Notre document de travail sera disponible sur notre site :
www.cridon-ne.org dès le **10 juin 2011**